

Le 13 février 2014 à 20 heures 30, réunion du conseil municipal de Gensac la Pallue sous la présidence de Bernard MAUZÉ, maire.

Présents : MM. MAUZÉ JOUGIER EICHERT SAUVION BEJET FARET PENOUTY SAURY SEUVE GOIS ;

Absents : MM. BEIRNE, BECUE, BOUCHET DAMOUR, DESSET FAURIE GIRARD, PROVOST.

Pouvoir(s) : M. FAURIE à M. EICHERT ; M. PROVOST à M. FARET et M. BOUCHET à M. JOUGIER

Secrétaire de séance : Sandrine GOIS ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu des deux dernières séances et de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le compte rendu de la séance du 23 janvier 2014 ;
- désigne Sandrine GOIS secrétaire de séance.

### **I- Emprunt pour les travaux d'assainissement collectif du secteur des Six Chemins.**

Le maire donne la parole à Jean-Marie EICHERT, adjoint en charge du dossier, qui présente des scénarii d'emprunts selon la durée et le montant à emprunter.

Dans l'attente de l'analyse du Trésorier, qui doit nous parvenir incessamment, le choix de la durée d'amortissement de l'emprunt demeure incertain.

Il n'est donc pas possible de déterminer le taux exact de l'emprunt et le montant définitif à emprunter. Il propose que le conseil donne son accord pour un montant maximum à emprunter de 560 000 €, pour une durée maximum de 25 ans et un taux maximum de 4.5 %.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- d'emprunter un montant maximum de 560 000 € pour une durée maximum de 25 ans et un taux fixe plafond de 4.5 % ;
- que le remboursement se fera par des échéances trimestrielles ;
- d'autoriser le maire à signer cet emprunt dans les limites fixées précédemment, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

### **II- Remplacement de candélabres rue des Encloux**

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Marie EICHERT, adjoint en charge du dossier. Il rappelle qu'en questions diverses de la précédente séance, le conseil municipal

avait demandé de porter cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, après que les conseillers ont eu la possibilité de constater sur place.

Il est question de remplacer les trois poteaux béton rue des Encloux par des mâts. Il propose, pour une question de cohérence et en fonction de l'implantation, d'installer des mâts identiques à ceux qui ont été choisis place de l'église et pour le pôle commercial. Une autre alternative est envisageable : mâts identiques à ceux du giratoire de la route de Segonzac ou bien des lampadaires à dessus cuivré.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- de remplacer, dans un souci de cohérence globale, les trois poteaux en béton par des mâts et des lampes identiques à ceux installés place et rue de l'église.

### **III- Vente au SDEG 16 d'un terrain en vue de l'implantation d'un transformateur.**

Le maire informe l'assemblée qu'en vue de l'implantation d'un transformateur alimentant le pôle commercial et de services en cours de construction, il est nécessaire de signer une promesse de vente avec le SDEG 16. Celui-ci propose de l'édifier sur une partie de la parcelle communale, située dans le centre bourg, cadastrée AR 23. A cet effet, le syndicat demande que la commune cède à titre gratuit environ 13.20 m<sup>2</sup>.

Le maire précise qu'il s'agit aujourd'hui de l'autoriser à signer la promesse de vente dans l'attente de la rédaction de l'acte administratif de vente dans les deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- D'autoriser le maire à signer la promesse de vente à titre gratuit de la parcelle cadastrée AR 23, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la rédaction de l'acte administratif de vente.

### **IV- Proposition d'acquisition de la parcelle BA 1 appartenant à RFF.**

Le maire propose d'améliorer la sécurité des usagers (piétons et véhicules) à proximité du passage à niveau des Gascards. Pour cela, il convient d'aménager une parcelle qui appartient aujourd'hui à R.F.F., celui-ci étant prêt à négocier une acquisition communale.

Une rencontre étant programmée la semaine prochaine, le maire demande au conseil son accord de principe pour négocier l'acquisition de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

#### **DECIDE**

- D'autoriser le maire à négocier l'acquisition de la parcelle nécessaire à la réalisation d'un aménagement de sécurité pour les véhicules et les piétons.

#### **V- Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le maire rappelle que le poste de cuisinière est occupé par un agent ayant accepté une évolution de carrière en interne suite au départ de l'ancien cuisinier en septembre 2013. Depuis, cet agent s'est très bien adapté au nouveau poste en s'efforçant même d'améliorer le processus de suivi des commandes et en attachant une importance particulière au respect des normes d'hygiène en constante évolution. De plus, le mercredi midi, plus de 30 repas en moyenne sont servis, contre 10 auparavant. Toutes ces modifications et adaptations entraînent un surcroît de travail qu'il est proposé de couvrir en augmentant le temps hebdomadaire de l'agent de 32.5 à 35/35<sup>ème</sup>, soit un temps complet.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE :**

- d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe de 32.5 à 35/35<sup>ème</sup> (passage à temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 ;
- de préciser que le régime indemnitaire lié à ce poste sera revalorisé dans les mêmes proportions d'augmentation du temps de travail, conformément à la délibération en vigueur du 23 janvier 2014 qui dispose que « la répartition de l'enveloppe sera réalisée au prorata du temps de travail ».

#### **VI- Suppression d'un poste d'A.T.S.E.M. de 1<sup>ère</sup> classe**

Le maire informe qu'un agent occupant un des deux postes d'A.T.S.E.M. de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (33.5/35<sup>ème</sup>) a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Celui-ci étant en arrêt de maladie depuis plusieurs mois pour accident de travail, le poste est aujourd'hui occupé par un agent ayant un grade différent, qui donne entière satisfaction.

Le maire propose de maintenir cet agent en place et de supprimer le poste d'A.T.S.E.M. de 1<sup>ère</sup> classe, tout en conservant l'autre poste à ce même grade, ce qui est suffisant au regard des exigences de l'éducation nationale pour une structure composée de deux classes maternelles.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- De supprimer un poste d'A.T.S.E.M. de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (33.5/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

## **VII- Questions diverses**

### **1- Urbanisme.**

- Permis de construire STE TRANSPORTS BERNIS : dans l'attente formelle des documents garantissant le strict respect de la législation, le maire informe que le permis a fait l'objet d'un accord tacite depuis le début du mois. Afin de le retirer et de signer un arrêté d'accord pour un permis dûment complété, il est indispensable que le dispositif de gestion des eaux pluviales de cette parcelle puisse se raccorder à l'ouvrage qui va être construit pour recevoir les eaux pluviales de l'ensemble de la zone du Plassin.

### **2- Travaux**

- Pôle commercial et de services : le maire fait état de l'avancement des travaux en précisant que la construction de la boulangerie est en avance sur le planning. En revanche, le gros œuvre de la boucherie n'a pu encore démarrer en raison de la présence d'eau dans les fondations. La réalisation d'une tranchée entre la future boucherie et le réseau pluvial existant route du Cognac a permis de faire baisser le niveau d'eau. L'entreprise Bernard MOREAU va donc pouvoir poursuivre les travaux. A ce sujet, Francis JOUGIER fait part de son désaccord sur le traitement des eaux de pluie par la réalisation d'une chaussée drainante. Compte tenu de sa profondeur, elle se remplit d'eaux souterraines et reste donc en charge en permanence en période de hautes eaux, ne permettant pas de recevoir les eaux de pluie dans des conditions optimales. Il préconise plutôt un traitement en surface des eaux de pluie sans infiltration dans la chaussée drainante. Ce sujet sera abordé à la prochaine réunion de chantier en présence d'un spécialiste de ces questions.
- Sanitaires de l'école : Claudine SAUVION indique que la partie agrandissement sera achevée aux vacances de février. La deuxième tranche, correspondant à la restructuration des toilettes actuelles et de la partie vestiaire, démarrera en juillet lorsque les enfants seront en vacances estivales.

### **3- Finances**

- Vote des budgets : Jean-Marie EICHERT rappelle que la séance consacrée au vote des budgets est programmée au mercredi 5 mars. D'ici-là, il propose de réunir la commission « toutes commissions » pour décider des orientations budgétaires le jeudi 27 février à 20h30. Le conseil en prend acte.

### **4- Ecole**

- Temps d'activités périscolaires : Claudine SAUVION détaille les activités en cours (Théâtre, basket, rugby, chorale, ...) coordonnées par une nouvelle animatrice qui s'est bien intégrée à l'ensemble de l'équipe scolaire dont les enseignants.

### **5- Divers**

- Invitation portes ouvertes : le maire donne lecture d'une invitation à l'attention du conseil municipal aux portes ouvertes du lycée Louis DELAGE les 21 et 22 mars prochains

- Stationnement d'engins de chantier : Isabelle PENOUTY attire l'attention du conseil sur la dangerosité du stationnement d'engins de chantier en bordure de chaussée à Grateau. Le maire en prend acte et propose qu'un élu se rende sur place pour constater et discuter avec l'entreprise de travaux publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.